



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 22 février 2019

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 21 février 2019**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 21 février 2019, a décidé :

Préavis 9/18 Demande de crédit pour l'obtention d'un permis de construire sur la parcelle n° 15 (centre du village)
d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 200'000.- pour l'obtention d'un permis de construire sur la parcelle 15 « Centre du Village », ainsi que son mode de financement et son amendement accepté.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours ouvrables suivant l'affichage.

En outre, le Conseil communal a pris en considération le postulat de M. Hervé Nusbaumer et l'a renvoyé à la Municipalité.

Prochaine séance : le 2 mai 2019 à 20 h à l'Aula

Le Président

La Secrétaire

Jérôme Scherer

Claude de Titta

